



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 15 :**

CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET  
L'ASSOCIATION ABCDEFG –  
AUTORISATION DE SIGNATURE

**Séance ordinaire du 24 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Janvier 2017.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Philippe FARGEON (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

**Absent :**

**Secrétaire :** Jessica CASTEX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

### **DOSSIER N° 15 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION LABCDEFG – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Dans le cadre de sa politique de la ville, la ville a décidé d'associer des structures associatives à la mise en œuvre de sa convention territoriale, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les structures municipales et les structures associatives existantes et à venir.

Par l'action concertée entre la ville et les acteurs institutionnels du contrat de ville métropolitain, il est apparu indispensable d'assurer, par des mesures d'accompagnement, la pérennité des structures associatives travaillant sur le quartier Lyautey-Champ de Courses.

Diverses conventions successives ont été signées entre l'association et la ville, pour prendre en compte les actions initiées puis réalisées par l'association et intégrées au contrat enfance jeunesse (CEJ), au contrat de ville, à la convention territoriale intercommunale ainsi qu'à la convention territoriale globale (CTG) 2015-2018.

La convention de partenariat 2014-2016 entre la ville et l'association ayant pris fin le 31 décembre 2016, il est proposé de signer une nouvelle convention partenariale pour l'année 2017 ainsi qu'une convention de mise à disposition des locaux.

Cette nouvelle convention de partenariat avec l'association intègre les évolutions du projet associatif de LABCDEFG, dans le cadre du schéma d'animation social, et prend en compte les actions qu'elle développe sur le quartier Lafon Féline - Hippodrome en faveur de ses habitants.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le projet de convention de partenariat proposé ;

**VU** le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux ;

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association LABCDEFG auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

Considérant l'implication active de l'association à la construction et à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 12 mai 2015 entre la ville et la Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2015 à 2018,

Considérant, enfin, l'engagement de l'association dans la réalisation des actions ou projets partenariaux développés sur le territoire communal et sur le quartier Lafon-Féline - Hippodrome, ainsi que les évolutions du projet associatif dans le cadre du schéma d'animation social,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à approuver les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition, ci-annexées

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 24 Janvier 2017

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encloses the name 'Patrick BOBET'.

Patrick BOBET

